



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
Corrèze

Arrondissement de Tulle – Canton de Naves

COMMUNE DE ST-GERMAIN-LES-VERGNES

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 13
Nombre de procurations : 00
Nombre de votants : 13

Etaient présents PENOT A. – BOUYOUX O. – ROCHE D. – FILLIOL-MAURY C. – BREUIL R. –
-CHARVIERE Y.- KOCH Y. – ESCURE P. – CASTANET N. – GAUTHIER C. –
GAMBARINI G. – MANIERE N. – PAITEL M.

Absent : REYNIER A.

Excusé : /

Procurations de vote :

Secrétaire de séance : CASTANET N.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2017**
2. **Ateliers périscolaires 2017/2018**
3. **Tarifs cantine et garderie**
4. **Contrat de maintenance matériel informatique Mairie**
5. **Remplacement du photocopieur de l'école**
6. **Fourniture de produits agricoles de proximité au restaurant scolaire**
7. **Participation financière au Collège d'Uzerche**
8. **Dénomination des voies communales et numérotation des habitations**
9. **Mise à jour du tableau des emplois**
10. **Jury d'assises : tirage au sort des listes préparatoires pour l'année 2018**
11. **Affaires diverses**

1- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2017

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2017 qui a été transmis à chacun des membres.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 10 avril 2017 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

2- Ateliers périscolaires 2017/2018

Suite à la réunion de la commission des affaires scolaires du 20 juin dernier, Monsieur le Maire propose de reconduire les ateliers périscolaires pour l'année 2017/2018.

Les enfants de maternelle seront pris en charge par le personnel communal.

- PS – MS : repos et jeux ou atelier
- GS : Ateliers créatifs

Monsieur le Maire propose de reprendre contact avec l'UFOLEP, Profession Sports et l'ALSH Lou Loubatou afin d'encadrer 3 groupes d'enfants du primaire et de faire appel au personnel communal pour le 4^{ème} groupe.

Les propositions sont :

- UFOLEP : 25€00 la séance + Frais de déplacement soit 2052,00€ pour 36 semaines et Adhésion 136€00 – « Esprit sportif ou Esprit Citoyen » ;
- PROFESSION SPORT : 35,00€/heure et Adhésion 30,00€ - animation éveil corporel et musique ;
- ALSH Lou Loubatou : 26,00€ la séance + 13,00€ forfait déplacement et préparation – loisirs créatifs ou activités sportives ;
- Personnel communal : atelier loisirs créatifs ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- valide l'organisation des ateliers proposée ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et à les renouveler si besoins sur chaque période ;
- mandate Monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir concernant l'organisation des temps d'activités périscolaires ;
- précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget ;
- rappelle à Monsieur le Maire de solliciter les aides du fonds de soutien de l'Etat et l'aide spécifique rythmes scolaires auprès de la CAF.

3- Tarifs cantine et garderie

Suite à la réunion de la commission des affaires scolaires du 20 juin dernier, Monsieur le Maire propose de fixer les Tarifs de cantine et garderie pour la rentrée 2017 comme suit :

- **cantine** Repas enfant : 2€30
Repas adulte : 4€00

Pour information : tarifs actuellement appliqués: 2€20 – 3€90

- **garderie** 1er enfant forfait journalier : 2€20
2ème enfant forfait journalier : 1€20
3^{ème} enfant forfait journalier : gratuit

Pour information : tarifs actuellement appliqués : 2€10 – 1€10 et gratuit pour le 3^{ème} enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valide les tarifs proposés.

4- Contrat de maintenance matériel informatique Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de revoir le contrat de maintenance du matériel informatique de la Mairie proposé par la Société CERIG.

Celui-ci concerne deux ordinateurs, il est établi pour un an et prend effet au 1er juin 2017 pour un montant de 333,36€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition déposée par la Société CERIG ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

5- Remplacement du photocopieur de l'école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 9 février 2015 le photocopieur de l'école avait été remplacé.

Il s'avère que le nombre de photocopies réalisées à l'école est supérieur aux prévisions.

La Société REX ROTARY de Limoges fournisseur du matériel, propose un nouveau contrat avec un matériel plus performant pour l'école dans les mêmes conditions que le contrat signé en 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- refuse la proposition de la Société REX ROTARY de remplacement du photocopieur de l'école ;
- décide de mettre en place des compteurs pour chaque classe et pour l'ADAPEI sur le matériel en place ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

6- Fourniture de produits agricoles de proximité au restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des produits locaux ont été introduits dans les menus de la cantine depuis janvier 2017.

La commune a bénéficié de l'aide de la Chambre d'Agriculture et plus précisément de Mme Agnès Bertrand-Lafeuille pour la réalisation des menus et le choix des producteurs locaux.

A ce jour nous travaillons avec les producteurs locaux suivants :

- PAUZET Viande SARL à Sainte Fortunade
- MALAGNOUX Patrick à Saint-Pardoux l'Ortigier – Légumes (endives choux pommes de terre)
- Lunatelli à Travassac - pâtes fraîches-
- TALLERIE Clément à Varetz – Céréales-
- Le Cabri des Vergnes à Estivaux – fromages-
- Du nid à l'assiette à Saint Ybard - Œufs-
- La Ferme de la Prade à Allasac - fromages-
- Les Délices des Grands Bois à Saint-Germain-Les-Vergnes – miel-
- Touti Fruits à Saint-Pardoux-Corbier – Fruits (poires pommes kiwis)
- Les Volailles de Chadebec - Saint-Germain-Les-Vergnes – (sans possibilité de conventionner)

L'objectif d'introduire 20% de produits locaux dans les menus a largement été atteint pendant la période d'essai.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, qu'il convient maintenant de signer les conventions avec les producteurs retenus, l'Interconsulaire de la Corrèze et la Chambre d'Agriculture afin de définir le projet commun, les objectifs généraux et les principes de partenariat.

Monsieur le Maire propose que le Directeur de l'école et un représentant des parents d'élèves fassent parti du comité de suivi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte d'établir les conventions avec les producteurs désignés ci-dessus, l'Interconsulaire de la Corrèze et la Chambre d'Agriculture de la Corrèze ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et tout document relatif à cette décision.

7- Participation financière au Collège d'Uzerche

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Maire d'Uzerche sollicitant une participation financière aux séances de natation dispensées en juin 2017 aux élèves scolarisés au collège d'Uzerche. Le montant est de 15,00€ / enfant.

Auriane BILLARD domiciliée sur notre commune est scolarisée au Collège d'Uzerche.

Monsieur le Maire d'Uzerche propose de signer une convention afin de procéder au versement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte de prendre en charge à titre exceptionnel, dû au déménagement des parents, cette participation de 15,00€ pour l'année 2017 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Maire d'Uzerche la convention relative au règlement ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

8- Dénomination des voies communales et numérotation des habitations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'engager une démarche visant à améliorer l'identification et l'accès à tous les administrés.

Cette démarche a pour objet de faciliter les interventions des services d'urgence, des services des eaux, de l'électricité, du gaz, de la Mairie, le déplacement par GPS, les livraisons des entreprises, le développement des services à la personne, l'accès des facteurs, les taxis...

De plus dans le cadre du projet 100% fibre 2021, les communes doivent identifier chaque bâtiment par un numéro.

Madame Odile BOUYOUX Adjointe et Monsieur le Maire ont reçu Madame HEUGHEBAERT Marlène de La Poste qui leur a proposé ses services pour réaliser cette opération.

Le montant du devis proposé par La Poste pour cette opération s'élève à 7500,00€ HT.

Des subventions pourront être sollicitées à hauteur de 40% auprès Conseil Départemental et 30 % dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de constituer une nouvelle commission « Dénomination des rues » dont les membres sont : Alain PENOT, Odile BOUYOUX, Cathy FILLIOL-MAURY, Didier ROCHE, Robert BREUIL, Yves CHARVIERE, Nathalie CASTANET.

Responsable : Alain PENOT

- de procéder à la dénomination des rues, chemin et voies communales jugés nécessaires ;
- de procéder à la numérotation des habitations concernées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre contact et à signer avec La Poste Direction du Courrier Limousin une convention ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire dans l'accomplissement de cette mission.

9- Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- qu'un Adjoint Administratif Territorial de Principal de 2^{ème} classe à temps complet peut bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe ;
- qu'un Adjoint Technique Territorial à temps non complet (26h40) peut bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint technique Territorial Principal de 2^{ème} classe ;

Monsieur le Maire propose à compter du 1^{er} décembre 2017, de créer ces postes et de supprimer les postes d'Adjoint Administratif Territorial de Principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (26h40).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (12 pour et 1 contre (Mr ROCHE Didier) pour le poste d'Adjoint Administratif, 11 pour et 2 contre (Mr ROCHE Didier et Mr GAUTHIER Cyril) pour le poste d'Adjoint Technique décide :

- de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2017 ;
- de créer un poste d'Adjoint technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26h40) au 1^{er} décembre 2017 ;
- de supprimer les postes d'Adjoint Administratif Territorial de Principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (26h40) ;
- de valider le tableau des emplois ci-dessous au 1^{er} décembre 2017 :

Filière administrative :

- 1 Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Filière technique :

- 5 Adjoints Techniques (dont 3 TNC)
- 1 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (TNC)

Filière médico-sociale :

- 2 Agents Spécialisés Principaux de 2^{ème} classe des écoles maternelles (dont 1 TNC)

Filière animation :

- 1 Adjoint d'Animation

- précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget principal.

10- Jury d'assises : tirage au sort des listes préparatoires pour l'année 2018

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au tirage au sort de 3 personnes pour l'établissement de la liste préparatoire 2018.

- BUISSON Fabien n°127
- PROKOPIAC Thierry n°650
- BOULADOUX Philippe n°085

11- Affaires diverses

a – Marché de maîtrise d’œuvre travaux assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 15 juin 2013, le marché de maîtrise d’œuvre pour les travaux de raccordement au réseau d’assainissement collectif du Lotissement de Domingeal avait été attribué au Bureau d’Etude DEJANTE.

Monsieur le Maire explique à l’assemblée qu’une pré-étude a été réalisée concernant l’extension du réseau d’assainissement collectif pour le raccordement du lotissement Domingeal. Au vu des conclusions de cette dernière et de l’intérêt d’étendre le périmètre de la zone d’études aux secteurs situés à proximité immédiate du lotissement et sur le tracé des canalisations en direction du système d’assainissement du Bourg, le budget prévisionnel des travaux nécessite d’être porté de 120.000,00€ HT à 160.000,00€ HT.

Les conditions de la mission de maîtrise d’œuvre associée doivent être revues et compte tenu du taux d’augmentation généré sur les honoraires, il convient de procéder à une nouvelle mise en concurrence pour l’exécution de cette mission.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de relancer une nouvelle consultation sur la base d’une procédure adaptée conformément au décret relatif aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents :

- approuve la proposition présentée par Monsieur le Maire ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et les décomptes, les contrats de prêts et d’une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l’exécution de cette opération ;
- précise que les crédits nécessaires au règlement des dépenses sont inscrits au budget assainissement.

b – Décision modificative Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le chemin rural qui rejoint le Bourg à La Buge et qui longeait l’étang ESPINAT à été endommagé lors d’une fuite d’eau sur ce dernier.

Le montant de la réfection s’élève à 8058,00€ TTC selon le devis établi par l’entreprise LAVAL à Sainte Féréole.

Ces travaux seront réglés par la commune et remboursés par Groupama d’Oc. Assurances.

Afin d’effectuer des réajustements budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’adopter :

- la décision modificative n° 1 du Budget Principal, en section de fonctionnement comme suit :

Section Fonctionnement			
Article	Intitulé	Recettes	Dépenses
61521	Terrains		+ 8058,00€
74718	Participations Autres	+ 8058,00€	
	Total	8058,00€	8058,00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte les réajustements budgétaires proposés.

c – Nouveaux horaires des services techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que de nouveaux horaires ont été mis en place aux services techniques au 1^{er} Juin 2017.

Les deux employés effectuent les mêmes horaires de travail :

- du lundi au jeudi : de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures
- le vendredi : de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 15 heures
(repos un vendredi sur deux)

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 16 mai 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valide ces horaires de travail ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

INFORMATIONS :

- Décision du Maire 2017/003 : Location du logement communal « maison Dufour »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 18.

La Secrétaire,

Le Maire,
Alain PENOT